

RAPPORT N° 00/6-99
au Conseil Municipal

OBJET

MARCHE PLURIANNUEL
POUR LA MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES

La Commune doit faire procéder à la maintenance préventive et curative de son parc de photocopieurs.

Les besoins étant clairement identifiés, il importe de déterminer :

- . les conditions d'exécution de la prestation afin d'opter pour le mode de passation approprié,
- . s'il existe des avantages techniques ou financiers à allotir le marché.

CONCERNANT LE MODE DE DEVOLUTION

La prestation s'organise sur la base de bons de commandes selon la nature et la fréquence des interventions à effectuer.

S'agissant des prestations de maintenance, le marché à bons de commande se justifierait tout à fait techniquement, et faciliterait notamment le traitement des réparations dans des délais rapides, pour lesquelles la nature et les rythmes sont indéterminables dans le cadre de la définition des besoins actuels.

CONCERNANT L'ALLOTISSEMENT

Le Code des Marchés Publics précise que lorsque le fractionnement est susceptible de présenter des avantages techniques et financiers, la répartition en lot peut donner lieu à un marché distinct.

Dans le cas d'espèce, l'allotissement est issu :

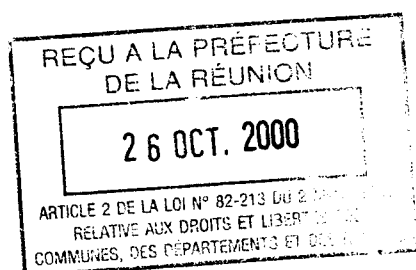
RAPPORT N° 00/6-99

- du caractère spécifique des appareils (analogique, numérique) ;
- des différences techniques liées à la segmentation des marques qui nécessitent un savoir-faire différent en fonction des constructeurs.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 273, 274, 295 et suivants du Code des Marchés Publics),
 - fractionnement en lots (Article 274 du Code des Marchés Publics), conformément à l'annexe ci-après jointe,
 - marché à prix unitaire par copie incluant la maintenance préventive et corrective, ainsi que la fourniture de consommables,
 - durée : année civile 2001, avec possibilité de reconduction jusqu'en 2004,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 800 000 F (les crédits définitifs seront inscrits au Budget principal 2001 / Chapitre 011 - Article 6156) ;
- 2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (des) marché(s) avec le (les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4° d'autoriser la signature du (des) marché(s) par moi-même ou par mon Délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/6-99

LOT	MARQUES	TYPES	Nbre cop/min	Nbre cop/maxi	Implantations
1	RANK XEROX	5314 ZJ	8000	10000	Syndicat Autonome
	RANK XEROX	5314 ZJ	18000	20000	MA Saint-François
	RANK XEROX	5018 Z	32000	40000	Mesure Sociale pour l'Emploi
	RANK XEROX	5018 Z	20000	25000	Atelier Municipal
	RANK XEROX	5018 Z	32000	40000	Police Municipale
	RANK XEROX	5018 Z	25000	30000	Bureau Electoral
	RANK XEROX	5365	85000	90000	Direction Ressources Humaines
	RANK XEROX	5828 CTA	72000	80000	Affaires Scolaires
	RANK XEROX	5828 CTA	50000	60000	Maison de la Communication
	RANK XEROX	5828 CTA	25000	30000	Mairie Sainte-Clotilde
	RANK XEROX	5828 CTA	25000	30000	Bureau Electoral
	RANK XEROX	5828 CTA	75500	85000	Secrétariat Conseil Municipal

LOT	MARQUES	TYPES	Nbre cop/min	Nbre cop/maxi	Implantations
2	SELEX	1650	15000	20000	Superstructures
	SELEX	1650	24000	30000	MA Montagne 8ème
	SELEX	2250	7000	8000	Bureau des Adjointes

LOT	MARQUES	TYPES	Nbre cop/min	Nbre cop/maxi	Implantations
3	CANON	NP 6030	60000	75000	Affaires Culturelles
	CANON	NP 6030	65000	82000	Direction Achats/Marchés
	CANON	NP 1550	55000	68000	Animation
	CANON	NP 1550	16000	20000	Direction des Moyens
	CANON	NP 1550	20000	30000	Centre Municipal Petite Ile
	CANON	NP 1550	15000	20000	MA Chaudron
	CANON	NP 1550	18000	23000	Maison de la Communication
	CANON	GP 215	21900	23000	Service Communication
	CANON	GP 215	22000	25000	Direction Service Technique
	CANON	GP 215	21000	23000	Direction Environnement

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/6-99

LOT	MARQUES	TYPES	Nbre cop/min	Nbre cop/maxi	Implantations
4	INFOTEC INFOTEC INFOTEC	5152 Z	40000	50000	Prévention Délinquance Police Municipale Direction Quotidienne Sécurité
		5152 Z	40000	50000	
		5152 Z	45000	50000	

LOT	MARQUES	TYPES	Nbre cop/min	Nbre cop/maxi	Implantations
5	PANASONIC PANASONIC PANASONIC PANASONIC PANASONIC	FP 7728	50000	60000	MA Montagne 8ème MA Chaudron Direction des Moyens DSUH Foncier
		FP 7728	80000	100000	
		FP 7728	40000	50000	
		FP 7728	40000	50000	
		FP 7728	60000	70000	

LOT	MARQUES	TYPES	Nbre cop/min	Nbre cop/maxi	Implantations
6	MINOLTA	EP 6001	55000	70000	Service Urbanisme

LOT	MARQUES	TYPES	Nbre cop/min	Nbre cop/maxi	Implantations
7	OLIVETTI OLIVETTI OLIVETTI OLIVETTI OLIVETTI OLIVETTI	COPIA 9017	30000	40000	MA Domenjod MA Bois de Nêfles MA Montgaillard Service Environnement MA Bellepierre Service Animation MA Bretagne
		COPIA 9017	30000	40000	
		COPIA 9017	30000	40000	
		COPIA 9017	30000	40000	
		COPIA 9017	30000	40000	
		COPIA 9017	30000	40000	

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/6-99

Lot	MARQUES	TYRES	Nbre/mini	Nbre/maxi	Implantations
8	TOSHIBA	7650	640000	800000	Reprographie
	TOSHIBA	4550	125000	150000	Service des Sports
	TOSHIBA	4550	120000	150000	Direction des Services
	TOSHIBA	2060	25000	30000	Etat Civil
	TOSHIBA	2060	90000	100000	Restauration Municipale
	TOSHIBA	6570	800000	1000000	Reprographie

**DELIBERATION N° 00/6-99
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

**MARCHE PLURIANNUEL
POUR LA MAINTENANCE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée.

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-99 du Maire ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous les Chapitre 011 - Article 6156 du Budget principal 2001 ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la maintenance du parc de photocopieurs de la Commune.

DELIBERATION N° 00/6-99

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 OCT. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

